

## DÉLIBÉRATION N° DL20210084 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 28 JUIN 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 18/06/2021 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à partir de 21 h 02) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD (à partir de 19 h 15) ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT

### ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 21 h 02) ;

Mme Michelle DUVERNAY a donné procuration à M. Jean-Paul RIVAT ;

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD ;

Mme Sylvie THEILLARD a donné procuration à M. Alexandre CIGNA (jusqu'à 19 h 15) ;

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT ;

M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER.

### SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Régis CADEGROS

**SAISON CULTURELLE 2021/2022 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC DIFFÉRENTS ACTEURS LOCAUX**

**Mme Sandrine FRANÇON** expose ce qui suit :

Afin de développer l'ancrage et la diversité de la programmation culturelle, la ville de Saint-Chamond et plusieurs partenaires, porteurs d'une programmation, ont travaillé ensemble sur des accueils de spectacles partagés. Ces partenaires sont : le Festival des 7 collines et le RhinoJazz(s) festival.

La première partie de la saison culturelle 2021/2022 comprendra deux spectacles pour l'été dans le cadre d'un budget artistique partagé (dépenses et recettes), organisés de la façon suivante :

La ville de Saint-Chamond versera une participation forfaitaire pour l'accueil des spectacles :

- ▶ «FINALE» de la compagnie Analog les jeudi 1er et vendredi 2 juillet 2021 à 20h30, salle Aristide Briand, programmé à Saint-Chamond par Le Festival des 7 Collines ;
- ▶ «AVANT LA NUIT D'APRES» de la compagnie EquiNote les vendredi 2 et samedi 3 juillet 2021 à 20h et dimanche 4 juillet 2021 à 18h, sous chapiteau – Puits Couriot Parc-Musée de la Mine programmé à Saint-Etienne par Le Festival des 7 Collines.

La ville de Saint-Chamond participera à cet accueil à hauteur de 7 500 € répartis de la manière suivante :

- 4 500 € de participation au budget dépenses du spectacle « FINALE »  
et
- 3 000 € pour l'achat de 100 places à 30 € pour le spectacle « AVANT LA NUIT D'APRES » ainsi qu'à certains moyens techniques développés dans la convention (mise à disposition gracieuse de la salle ...).

La ville de Saint-Chamond disposera d'un contingent à vendre de 350 places :

- 250 places pour « FINALE » (125 pour le jeudi 1er juillet et 125 pour le vendredi 2 juillet 2021),
- 100 places pour « AVANT LA NUIT D'APRES » (25 pour le vendredi 2 juillet, 50 pour le samedi 3 juillet et 25 places pour le dimanche 4 juillet 2021).

La ville de Saint-Chamond fixe au partenaire organisateur référent, sa contribution financière pour l'accueil des spectacles :

- ▶ «KRYSTLE WARREN SOLO, suivi de "SOUNDS OF JIMI" avec Thomas Naim Trio le vendredi 15 octobre 2021 à 20h30, salle Aristide Briand en partenariat avec Rhino-Jazz(s) Festival,

La prise en charge des dépenses artistiques et la répartition du contingent de places à vendre se feront de la manière suivante :

- 6 650 € pour l'association Rhino Jazz(s) Festival et 337 places à vendre,
- 8 000 € pour la ville de Saint-Chamond et 413 places à vendre.

La ville participera à certains moyens techniques développés dans la convention (mise à disposition gracieuse de la salle ...).

Pour chacun des spectacles, les modalités de versement des sommes dues, ainsi que les conditions de ventes sont décrites dans les conventions jointes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 39 voix pour,

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la conclusion des conventions de partenariat avec le festival des 7 collines et le Rhino-Jazz(s) festival,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces documents et tout document s'y rapportant,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes au budget général de la ville.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 29/06/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD